

Séance du 15 décembre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Acquisition à Habitat Sud Atlantic (HSA) de parties de parcelles sises quartier Sainsontan.

Dans le cadre de l'opération d'extension de l'arrêt de bus Sainsontan qui constitue le terminus de la ligne A2 des transports en commun urbains, la Ville doit procéder à l'acquisition de terrain appartenant à la société Habitat Sud Atlantic (HSA), office public de l'habitat de Bayonne, à détacher de la parcelle AH 229, pour une superficie d'environ 114 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, HSA souhaite de son côté céder à la Ville, pour une superficie d'environ 282 m<sup>2</sup>, des espaces verts situés sur la parcelle AH 241, en rive du chemin de Hargous (emprise de la résidence « les Villas de Sainsontan).

Il a été convenu avec HSA que cette opération sera réalisée moyennant l'euro symbolique, les frais inhérents à cette opération étant pris en charge par la Ville. Les superficies définitives des terrains seront déterminées lors de l'élaboration des documents d'arpentage.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction avec HSA ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial